

## **Pour la gestion de l'eau : une réponse pour 2050 ?**

En 2050 avec une Garonne à sec, l'alimentation en eau potable de la population d'une métropole dans un développement impulsé en 2018 dans le PLUi-H sera.....

En 2018, compte tenu de la volonté de développement de la Métropole et d'une ressource en eau potable à 100% dans les nappes alluviales, l'étude de l'Agence de l'Eau Adour Garonne annonçant une Garonne quasi à sec plusieurs mois de l'année en 2050 est abordée avec des pistes d'innovations dans la gestion de la gestion de l'Eau en vue d'assurer une continuité d'alimentation en eau potable au quotidien pour les usages vitaux.

2050, c'est dans 32 ans.

En 2018, si j'ai 80 ans, si j'ai 50 ans, si j'ai 20 ans, ...

En 2018, si j'ai moins de 10 ans, j'aurai 22 ans en 2050 !

Au-delà de l'important travail de diagnostics, des orientations prises et des avis pertinents formulés d'expert, sans développer des enjeux complexes et souvent abstraits pour les citoyens par rapport à des probabilités d'évènements de risques naturels ou industriels, bien que Toulouse et Toulouse Métropole aient une longue histoire dans ces domaines depuis Louis XIV (installation de la 1ère poudrerie à Toulouse), **la contribution de T EAU T O PHIL portera principalement sur la gestion de l'Eau en ressource stratégique locale vitale associée paradoxalement à l'Eau de Pluie Urbaine.**

**Sans apporter la réponse, le dossier ne comprend que des analyses, des citations, des extraits de rapports et des extraits de bulletins municipaux pour prendre conscience de cet enjeu non évoqué clairement dans le dossier du PLUi-H dans les actions à engager concrètement dès demain.**

### **SOMMAIRE DU DOSSIER (p1/9)**

chapitre 1 – Quelle est la légitimité de la contribution de T EAU T O PHIL (p2/9)

chapitre 2 – Contexte de la démarche de T EAU T O PHIL au regard d'enjeux sociétaux globaux (p3/9)

chapitre 3 – Focus non exhaustif sur le dossier du PLUi-H, plus particulièrement axé sur sur le livret 1-B et les avis émis, par le prisme de la gestion de l'eau de pluie urbaine (p4/9)

chapitre 4 – Bilan MERLITTORAL2030 pour T EAU T O PHIL et détail des 4 contributions (p6/9)

chapitre 5 – Extraits non exhaustif du bulletin municipal de Toulouse (p8/9)

### **Conclusion de l'avis de la MRAE sur le chapitre IV.4. Préservation des ressource en eau**

**D'une manière générale, la MRAe recommande d'articuler le développement urbain avec les capacités des équipements d'assainissement et de gestion des eaux pluviales, des milieux récepteurs ainsi qu'avec la protection de la ressource en eau potable (capacité de traitement des stations d'épuration existantes et investissements programmés, capacité des milieux récepteurs à recevoir des effluents d'épuration supplémentaires en relation avec l'état de la masse d'eau, recherche d'infiltration totale des eaux pluviales à l'échelle des projets, protection des périmètres de captage d'eau potable).**

**La MRAe recommande de compléter l'évaluation des effets des rejets de station d'épuration pour le milieu récepteur.**

**T EAU T O PHIL** est une jeune **association loi 1901** à but non lucratif.

(Identification R.N.A. : W313027303 // No de parution : 20170050).

Sans prétention, **son objet est : « la lutte contre la prolifération du 7ème continent par des actions locales sur terre ».**

Dans ce sens, elle a émis 4 contributions dans le cadre de la consultation citoyenne organisée par le ministère de la transition écologique et solidaire pour **MERLITTORAL2030**.

Ces 4 contributions sur la façade SUD-ATLANTIQUE sont un cheminement dans la réflexion de l'action urgente à prendre. La 4ème (et la finale) donne un challenge à l'échelle d'une aire urbaine donnant par son bassin versant sur une façade d'un littoral d'une mer ou d'un océan constituant encore à ce jour la « planète bleue »... mais regardant dans un « comble » administratif vers d'autres horizons maritimes !

**Les contributions de T EAU T O PHIL (cf chapitre 4) pour MERLITTORAL2030 étaient hors cadre**, puisque T EAU T O PHIL parle d'actions bien loin du littoral au milieu des terres et qu'indirectement les ateliers n'étaient que sur le littoral et que le périmètre des actions portées ne concernait principalement que la frange du littoral. T EAU T O PHIL, à titre d'exemple sans la citer, parlait bien de Toulouse METROPOLE pour illustrer la problématique d'une action quotidienne dans son cadre de vie pour des enjeux environnementaux abstraits majeurs ... et bien loin de son cadre de vie !

**La contribution de T EAU T O PHIL pour le PLUi-H de Toulouse METROPOLE sera hors-cadre** puisque T EAU T O PHIL parle d'actions pour un océan bien loin du périmètre du PLUi-H et qu'indirectement les à porter ne sont qu'au sein de ce périmètre, certes relié à l'océan par le périmètre d'un « SAGE - Vallée de la Garonne » en cours d'élaboration qui s'inscrit lui-même au sein d'un SDAGE.

**De plus, la contribution de T EAU T O PHIL sera formulée dans le cadre d'une enquête publique d'un PLUi-H alors qu'elle serait pour toutes les métropoles urbaines mondiales**, avec une inscription peut-être plus judicieuse dans le cadre de SDAGE et de SAGE, même si le chapitre 5 concerne plus particulièrement l'histoire du réseau séparatif de Toulouse. Il s'agit de croire :  
-à une constance d'un investissement prenant la gestion durable de cet investissement en 1ère critère  
-à l'impulsion pragmatique de l'action insignifiante à l'instant de l'action dans une politique durable  
-au retour de l'Eau au cœur du développement urbain de toutes les métropoles dont le cœur historique est quasi toujours près d'un point d'eau, d'un fleuve, d'une mer ou d'un océan... au regard d'un accès vital à une ressource stratégique : l'eau... l'eau potable !.

## **2-A-La gestion de l'eau en 1er critère et 1er indicateur d'un développement durable efficient**

Erik Orsenna disait récemment : «L'eau est le miroir de nos sociétés».

Au sein de T EAU T O PHIL, cette approche est entièrement partagée. Notre approche est peut-être moins poétique : « montre moi comment tu gères tes merdes sous/sur terre et je te dirai le niveau de sociabilité/viabilité de ta société ! ».

Notre approche provient d'une analyse, encore marginale à ce jour, que c'est « le dessous du dessus de l'espace public » qui est la clé du développement durable apaisé du dessus, puisque le dessous finit tôt ou tard par tout aspiré, tout collecté, tout stocké... en mémoire d'une époque, d'une civilisation, d'une ère...

Par ailleurs, dans la « gestion de ses merdes », la gestion la plus vitale est celle de l'Eau, qui est à ce jour la seule ressource stratégique vitale en développement durable (le pétrole est une ressource stratégique... pour l'industrie du pétrole, mais ce n'est pas une ressource stratégique vitale!).

D'autre part, dans la continuité de l'image « du dessous du dessus », il est important de mettre la gestion de l'Eau au cœur des aires urbaines et en axe structurant du développement durable « du dessus » et d'arrêter de croire à la maîtrise des enjeux dans des tuyaux. A ce titre, notons dans les impulsions positives, le guide européen de la gestion alternative des eaux pluviales (Natural Water Retention Measure) <sup>(1)</sup>.

Le critère de la gestion de l'Eau, tant dans le Grand Cycle (naturel : océans, cours d'eau et pluie) que dans le Petit Cycle de l'Eau (humain : eau potable, eau usées et pluie) devrait devenir à notre sens **LE** critère et **L**'indicateur de la politique environnementale d'une aire urbaine et de son efficience.

## **2-B- Le rôle des métropoles urbaines mondiales**

Il résulte d'un double constat : la faiblesse des états pour répondre aux enjeux environnementaux et l'émission de 70% des émissions de gaz à effet de serre par les villes. Dans ce contexte, il est à noter l'engagement pris à Paris fin 2017 par 12 grandes métropoles mondiales du «C40 Cities» pour des villes plus saines à l'horizon 2030<sup>(2)</sup>. Par ailleurs, «de Paris à Londres, de Sydney à Montréal, d'Amsterdam à New York, toutes les métropoles se veulent dynamiques, inclusives, innovantes, durables, créatives, connectées...»<sup>(3)</sup> pour attirer des citoyens à fort potentiel économique et généralement soucieux de la qualité de leur cadre de vie. Pour cette qualité environnementale de leur cadre de vie, les aires urbaines impulsent déjà des actions coordonnées dans une saine compétition pour leur développement durable et celui de la planète.

## **2-C - Histoire locale/mondiale abordant l'équipement sanitaire, l'aménagement urbain et le développement durable**

**Fin XIXème, début XXème**, tout le développement urbain était axé autour d'un **plan d'équipement sanitaire de la ville** dont le réseau du « tout à l'égout » était le premier des équipement structurant dans le cadre de la gestion de l'espace public.

**Fin XXème, début XXIème**, pour « des aires urbaines privilégiées », tout le développement urbain est axé autour d'un **plan de développement durable de la métropole**, sachant qu'au niveau mondial, 2 milliards d'humains boivent encore de l'eau contaminée par des matières fécales, d'où **l'objectif n°6 de l'ONU** : « **GARANTIR L'ACCES A TOUS A L'EAU ET A L'ASSAINISSEMENT** et assurer une gestion durable des ressources en eau ».

En un siècle, la problématique de fond du développement urbain a changé d'appellation pour certaines « aires privilégiées » : l'« **équipement sanitaire de la ville** » est remplacé par le « **développement durable de la métropole** ».

Si le réseau du Tout à l'égout était (et est toujours) la base de l'équipement sanitaire, pour l'association T EAU T O PHIL, la gestion de l'Eau de Pluie Urbaine est la base du développement durable.

<sup>(1)</sup>[http://www.water-climate-workshop.com/wp-content/uploads/2017/09/nwrm\\_atelier\\_aesn\\_genie\\_ecolo\\_oieau.pdf](http://www.water-climate-workshop.com/wp-content/uploads/2017/09/nwrm_atelier_aesn_genie_ecolo_oieau.pdf)

<sup>(2)</sup><http://www.up-inspirer.fr/38051-douze-metropoles-mondiales-sengagent-pour-lutter-contre-la-pollution-de-lair>

<sup>(3)</sup>Le Monde Diplomatique, novembre 2017, 1er page

**(p111) Eau potable et (p112) D.Sécurisation quantitative de l'approvisionnement : des interconnexions à renforcer :**

Oui... Et quand la Garonne sera à sec... ? En 2050 ? ou avant peut-être ?

**(p114) IV.L'assainissement des eaux usées : un patrimoine globalement performant**

Ne faudrait-il pas citer le réseau pluvial séparatif comme atout du « patrimoine globalement performant » de l'assainissement des eaux usées ?

**(p 122) V.Une collectivité ambitieuse quant à la gestion de ses eaux pluviales mais une importante marge d'amélioration de la situation héritée**

**Il est surprenant qu'une politique plus ambitieuse** ne soit pas portée au regard « d'un réseau pluvial contraint » (p123) « qui présentent de nombreuses insuffisances » (p122). En effet, les dysfonctionnements existants risquent d'augmenter suite aux changements climatiques (cf p.133). De plus, la recherche d'un exutoire avec un tuyau semble rester la règle, alors que le tuyau a toujours une limite qui sera atteinte ou dépassé un jour. Par ailleurs, **au delà des recommandations générales, des actions concrètes, pragmatiques et quotidiennes seraient peut-être plus efficaces.**

A titre d'exemple d'autres politiques pluviales d'autres aires urbaines : Berlin tend à devenir « une ville éponge », Valence et Grenoble ont une forte politique de « désimperméabilisation », sans parler de Douai qui a une attitude pilote en la matière. Des aires urbaines plus petites ou plus grandes ont une politique très active, tout en ayant sans doute les mêmes contraintes de foncier. Alors, pourquoi pas Toulouse Métropole ?

*Pour information, cf lien <https://www.youtube.com/watch?v=Dg0yMCMzi8s>*

*Animation de 2014 de l'AERMC dont le slogan final pour la « désimperméabilisation » était :*

*NOUS SAVONS MAINTENANT QUE TOUS LES TERRITOIRES SONT VULNERABLES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : AGISSONS !*

**(p125) Le paragraphe sur la qualité des rejets pluviaux semble surprenant pour une métropole avec un réseau séparatif quasi à 100% sur son territoire.**

Ne faudrait-il pas revenir aux sources de la création de ce réseau séparatif au début du XXème siècle pour y trouver dans les archives municipales des PV du conseil municipal de Toulouse le 1er investissement en développement durable avant l'heure ? En effet, à l'époque, la problématique de Toulouse était d'avoir l'un des plus forts taux de mortalités infantiles pour cause d'insalubrité publique parmi les 10 grandes villes de France ?

Ne faudrait-il pas revenir aux sources de la création de ce réseau séparatif pour ne pas y voir une contrainte mais un atout à l'heure où « **l'Arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5** » nécessite des efforts importants tant en investissement qu'en exploitation pour tous les secteurs en unitaire ? (cf Bordeaux, Montpellier, Biarritz...)

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2015/7/21/DEVL1429608A/jo>

Un réseau 100% séparatif ne devrait-il pas être au regard de la réglementation un atout pour une fiabilité d'exploitation du réseau de collecte des eaux usées et de la station d'épuration ?

Ne devrait-il pas être clairement affiché comme atout, éventuellement à améliorer, mais comme un atout et une opportunité alors qu'il est passé sous silence, pour ne pas dire seulement cité dans les contraintes ?

## **(p126) Dans le bilan « SYNTHÈSE # GESTION DE L'EAU »**

Comment gérer le développement urbain d'une métropole à 10 ans si des scénarios présentent à 30 ans des situations problématiques ?

Il est surprenant qu'il n'y ait pas de prise en compte de scénarios portés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne : « Garonne 2050 : une étude prospective sur les besoins et les ressources en eau, à la base d'une stratégie d'adaptation au changement climatique » (cf 3 liens ci dessous)

[http://www.garonne2050.fr/documents/093843synthese\\_garonnen2050ncb.pdf](http://www.garonne2050.fr/documents/093843synthese_garonnen2050ncb.pdf)

<http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/grands-dossiers/la-garonne-2050/garonne-2050-trois-films-pour-comprendre.html>

<https://www.ladepeche.fr/article/2012/12/13/1513312-en-2050-la-garonne-sera-a-sec-six-mois-par-an.html>

Est ce que dans ce contexte la préservation de la ressource en eau ne serait pas un ENJEU TRES FORT et non pas seulement qu'un ENJEUX FORT (p230) ?

## **(p181) IV. L'amélioration du cadre de vie dans un contexte de changement climatique : la réflexion sur l'îlot de chaleur urbain**

Ne faudrait-il pas élargir l'approche en visant **l'amélioration du cadre de vie dans un contexte de développement durable et de changement climatique** ? Du coup, être source de propositions :

- tant pour des villes « privilégiées » tournées vers leur propre développement durable tout en ayant encore des problèmes de salubrité publique,
- que pour des villes ayant à ce jour en priorité des problèmes de salubrité publique, principalement liés à une mauvaise qualité d'eau potable.

De plus, au delà d'une prise de conscience citoyenne de la qualité de plus en plus problématique des océans, est ce que la préservation de la qualité de l'océan ne devrait pas être un axe de recherche de l'amélioration au quotidien de la qualité de notre cadre de vie ?

Ou bien laisse-t-on délibérément les communes du littoral traiter ce qui sera de plus en plus rejeté par la mer et l'océan sur le littoral... de nos déchets urbains oubliés hier ou qui le seront demain ?

Bref, il y a lieu et il y a moyen d'améliorer son cadre de vie pour une réduction de la vulnérabilité de son cadre de vie face aux risques naturels et aux changements climatiques par la ré-introduction de la gestion de l'eau de pluie en ville, sans détailler plus ici tout le potentiel concret, immédiat et pragmatique d'une « autre » gestion de la pluie urbaine. **Un peu de verdure, un peu moins d'îlots de chaleur et une valorisation à la source à 100% de l'Eau de Pluie Urbaine en diminuant le coût d'investissement, en maîtrisant les charges d'exploitation... c'est un peu le concept présenté en sigle par T EAU T O PHIL dans MERLITTORAL2030 : la Valorisation Urbaine de la Pluie pour les Océans, la VUPO.**

## **IV. Pour une réduction de la vulnérabilité des territoires face aux risques naturels**

### **CE QU'IL FAUT RETENIR**

- La Garonne et ses affluents font de Toulouse Métropole un territoire fortement soumis au risque inondation
- Un risque inondation fortement encadré par des outils réglementaires et de planification (PPRI, PGRI, SLGRI), mais également par des mesures de sensibilisation, et de préparation à la gestion de crise (PCS)
- Un risque mouvement de terrain et sécheresse, dû au retrait-gonflement du sol argileux, faiblement présent sur le territoire mais encadré réglementairement (PPRN)

L'analyse et les orientations sont bonnes... mais concrètement, quelle est la déclinaison contrôlable de telles mesures et de telles actions dans la gestion du pluvial tant à l'échelle des projets locaux qu'à l'échelle du territoire métropolitain... si le rejet au réseau existant reste la règle même si le pluvial est mis dans les ENJEUX TRES FORTS (p230) alors qu'une impulsion avec une gestion 100% à la source permettrait d'atteindre un autre ENJEU FORT qui est de « préserver et restaurer des îlots de fraîcheur en milieu urbain » ?

A l'issue de la consultation citoyenne pour «Stratégies de façade maritime #MerLittoral2030» portée par le ministère de la transition écologique et solidaire, **les 4 propositions de T EAU T O PHIL sont les « plus populaires » pour la façade Sud-Atlantique.**

Pour le thème 1, « **Le bon état écologique des milieux marins et littoraux** », T EAU T O PHIL recueille **12,4% des votes** informatiques.

- dont 64 votes pour [Retenons nos enjoliveurs-bouteilles-canettes-mégots... la VUPO suivra ! \(la VUPO : la Valorisation Urbaine de la Pluie pour les Océans\)](#)
- et 59 votes pour [Conscience citoyenne, responsabilité publique et statut légal du DUMP \(le DUMP : le Déchet Urbain Migrant et Polluant\)](#)

Pour le thème 2, « **Autres commentaires sur la vision d'avenir proposée** », T EAU T O PHIL recueille **34,4% des votes** informatiques.

- -dont 37 votes pour [Une forte identité naturelle rendue administrativement complexe](#)
- -et 38 votes pour [Rivalités et préjugés : n'ayons pas peur des vrais combats d'avenir !](#)

Pour recadrer cette action : <https://www.t-o-phil.fr/bilan-merlittoral2030-pour-t-eau-t-o-phil/>

Pour le détail de chaque contribution.(cf hyperlien ci-dessus ou textes ci-dessous)

#### **Le bon état écologique des milieux marins et littoraux – Thème 1 – 1ère question**

Contribution T EAU T O PHIL : Retenons nos enjoliveurs-bouteilles-canettes-mégots... la VUPO suivra !

##### ***Comment réduire les pollutions venues de la terre, qui influencent la bonne qualité de l'eau sur le littoral ?***

*Il est indispensable que l'effort n'incombe pas uniquement aux communes littorales. Face à un enjeu majeur abstrait pour 2030, le mégot et le plastique peuvent symboliser le lien quotidien de notre cadre de vie à nos océans. Tout macro-déchet récupéré à tout endroit des terres émergées, ce sont des milliards... gagnés demain en macro, micro, nano... polluants. Une grille à la source dans un réseau pluvial est étonnamment simple et efficace ! Sans négliger aucun polluant, il s'agit d'intercepter 100% des mégots et plastiques à la source des Rejets Urbains de Temps de Pluie. Cette action proche de l'avaloir (ou bouche d'égout) enclenchera également une politique globale vers une Valorisation Urbaine de la Pluie pour l'Océan (VUPO) : regardons la pluie urbaine comme une Ressource au lieu d'un Risque ou d'un Rejet. La valorisation de l'eau de pluie et de ses déchets doit devenir dans notre quotidien une industrie qui gère la pluie urbaine en une ressource stratégique vitale.*

#### **Le bon état écologique des milieux marins et littoraux – Thème 1 – 2ème question**

Contribution T EAU T O PHIL : Conscience citoyenne, responsabilité publique et statut légal du DUMP

##### ***Pensez-vous nécessaire de renforcer la protection des milieux marins et littoraux en Sud-Atlantique ? Si oui, comment ?***

*Oui : en protégeant les milieux marins des flux de déchets véhiculés par les émissaires d'eau de pluie par un statut légal au Déchet-Urbain-Migrant-Polluant (DUPM).*

*Partons des années 2000 avec « SOS-mer propre » et une définition du CEDRE du macro-déchet : « Par l'effet d'un geste de négligence, d'un coup de vent, d'une crue ou d'un accident malencontreux, les déchets sortent de leur cycle de traitement normal (...) Ce sont des produits hors la loi, échappant aux contrôles et aux systèmes en place ». 20 ans après... une prise de responsabilité politique par une action législative s'impose !*

*Et en attendant, toute aire urbaine peut déjà s'engager dans la propreté de son espace public et de ses réseaux pluviaux avec un impact immédiat positif : un DUMP récupéré à tout endroit des terres émergées, ce sont des milliards... gagnés demain pour le littoral et les océans.*

*Un DUPM « légalisé » agira 365 jours par an pour leur futur et des étés avec moins de rejets de l'océan sur nos plages !*

#### **Autres commentaires sur la vision d'avenir proposée – Thème 4– 1ère question**

Contribution T EAU T O PHIL : Une forte identité naturelle rendue administrativement complexe

##### **Comment définiriez-vous l'identité et les singularités de la façade Sud-Atlantique ?**

*A l'heure de l'instauration des nouvelles régions, la façade « Sud-Atlantique » devra gérer :*

*-une métropole urbaine de son bassin versant reliée administrativement à la façade « Méditerranée »,*

*-et des conflits d'usage autour de son « fleuve emblématique » évoqué quasi à sec l'été en 2050 dans cette même métropole.*

*Ainsi, bien au delà de ses atouts, la façade Sud-Atlantique recèle intrinsèquement la problématique la plus complexe à résoudre au titre des 4 façades littorales, tout en étant paradoxalement aussi une problématique mondiale : comment réussir à mobiliser l'intérieur des terres pour le littoral et l'océan, sachant que cet enjeu abstrait est au mieux associé à quelques mégots ou bouts de plastique sur les plages... durant les mois d'été ?*

*Que l'innovation, la connaissance et les freins levés renforcent son rayonnement par l'efficacité des actions engagées face à ce défi et au changement climatique !*

*Une façade d'avenir et de combats solidaires, humains et naturels !*

#### **Autres commentaires sur la vision d'avenir proposée – Thème 4 – 2ème question**

Contribution T EAU T O PHIL : Rivalités et préjugés : n'ayons pas peur des vrais combats d'avenir !

##### **Que pensez-vous de la vision d'avenir proposée ?**

*A l'heure de l'instauration des nouvelles régions, la façade « Sud-Atlantique » devra gérer :*

*-une métropole urbaine de son bassin versant reliée administrativement à la façade « Méditerranée »,*

*-et des conflits d'usage autour de son « fleuve emblématique » évoqué quasi à sec l'été en 2050 dans cette même métropole.*

*Ainsi, bien au delà de ses atouts, la façade Sud-Atlantique recèle intrinsèquement la problématique la plus complexe à résoudre au titre des 4 façades littorales, tout en étant paradoxalement aussi une problématique mondiale : comment réussir à mobiliser l'intérieur des terres pour le littoral et l'océan, sachant que cet enjeu abstrait est au mieux associé à quelques mégots ou bouts de plastique sur les plages... durant les mois d'été ?*

*Que l'innovation, la connaissance et les freins levés renforcent son rayonnement par l'efficacité des actions engagées face à ce défi et au changement climatique !*

*Une façade d'avenir et de combats solidaires, humains et naturels !*

Sans prétention au delà de l'histoire mondiale du courant hygiéniste de l'hydraulique urbaine, le bulletin municipal de Toulouse est une source d'humilité :

-quant au temps nécessaire pour prendre une orientation et la mettre en oeuvre  
-aux rivalités inhérentes entre « public » et « privé », entre « locaux » et « nationaux »  
-et à la constance au final de l'efficacité d'une politique d'intérêt général très prospective prise par rapport à un problème complexe et lourd... mais avec une constance dans l'action et l'ajustement de cette action sur près d'un siècle... pour arriver au XXIème siècle à un patrimoine unique d'un réseau quasi 100% séparatif sur quasi 100% du territoire d'une métropole urbaine à fort potentiel en développement urbain durable.

#### La prise de conscience de la problématique datait d'un conseil municipal de 1906.

La problématique était la « salubrité publique » des « espaces publics » qui était telle que Toulouse avait au début du XXème l'un des plus forts taux de mortalité infantile parmi les grandes villes de France... pour raison d'insalubrité publique... avec une absence d'évacuation satisfaisantes des déchets et ... des matières fécales !

En 1932, une conception unique à l'époque (et encore à ce jour) a été impulsée à Toulouse au regard d'un prévisionnel tant d'investissements que de charges d'exploitation basé sur une urbanisation totale de Toulouse, certes déjà ville à l'époque, mais « ville à la campagne ».

Et en 1944...

#### Ci-dessous 4 extraits du bulletin municipal de Toulouse entre 1932 et 1944.

##### **Bulletin municipal de la ville de Toulouse, juin 1932 – page 18**

<https://rosalis.bibliotheque.toulouse.fr/cgi-bin/hub?a=d&d=PBULLMU193206-FRAC31555-PO1-1932-06.1.18>

(...)L'exposé de M. Dussol, écouté avec une attention soutenue, a été agrémenté de projections montrant par le détail l'essentiel des travaux formidables dont il parlait. Entre son exposé et celui de M. Sauvanet, un film documentaire a été présenté nous montrant l'ensemble des opérations d'assainissement de l'eau.(...)

##### **L'EXPOSE DE M. SAUVANET, Ingénieur Conseil de la Ville de Toulouse**

(...) Quant au réseau d'égouts projeté à Toulouse, il sera du type dit « séparatif » recevant seulement les eaux vannes et ménagères. Les eaux pluviales continueront à être recueillies comme actuellement par les aqueducs existants, les fossés-mères améliorés et les canalisations nouvelles pouvant devenir nécessaires lors de l'extension de la Ville vers sa banlieue. Les aqueducs à créer seront toujours d'importance réduite grâce à l'existence des cours d'eau et des canaux qui traversent ou longent le territoire de Toulouse.

Cette conception d'un réseau d'égouts ne recevant que les eaux vannes, encore peu appliquée en France, présente de multiples avantages. En particulier, elle facilite beaucoup l'épuration des eaux dont la composition reste uniforme ; elle permet également de réduire au minimum les diamètres des canalisations qui n'ont pas à recevoir les eaux pluviales dont les débits deviennent considérables lors des grands orages. Si l'on songe que pour la première phase des travaux prévus — correspondant à la partie urbaine de Toulouse — il y aura 283 kilomètres d'égouts, on conçoit l'économie très importante susceptible d'être réalisée en ne recevant dans les canalisations que les eaux vannes et ménagères. Il a été largement tenu compte pour le calcul des diamètres, des tuyaux de ciment centrifugé prévus au projet de l'accroissement probable de la population. Le tracé des égouts a fait l'objet d'études comparatives sur les divers modes de curage susceptibles d'être envisagés à Toulouse. On s'est finalement arrêté à la solution prévoyant d'écouler par gravité la plus grande partie possible des eaux.(...)

**TOUT A L'EGOUT. — DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET D'URGENCE. — SUBVENTION. — PRET A LONG TERME A TAUX REDUIT.**



## **Bulletin municipal de la ville de Toulouse, 26 décembre 1940 – page 12**

<https://rosalis.bibliotheque.toulouse.fr/cgi-bin/hub?a=d&d=PBULLMU19401226-FRAC31555-PO1-1940-12-26.1.12>

(...) C'est dans ces conditions que le Conseil Municipal, au cours de sa séance du 19 septembre dernier, approuvait ce même projet, d'un montant total de 156.000.000 de francs environ.

Article unique. — Sont approuvés le dossier du concours et le cahier des charges dressés par M. Sauvanet, Ingénieur en chef du Génie Rural, Ingénieur-Conseil de la Ville, modifiés suivant les indications du Comité technique d'Etudes, tendant à l'exécution d'un réseau communal d'évacuation des eaux-vannes et ménagères dans la Ville de Toulouse.(...)

## **Bulletin municipal de la ville de Toulouse, janvier 1941 – page 17**

(...) La réalisation du tout à l'égout entre dans le plan général d'équipement sanitaire de la Ville aux côtés d'œuvres moins importantes, entreprises dans le même but, telles que les abattoirs, l'usine d'incinération des ordures ménagères, l'usine élévatoire et les filtres, la piscine municipale, etc. Cette question a préoccupé les diverses municipalités qui se sont succédées depuis 1906 à la direction de la Ville, mais elle a atteint enfin son terme en 1934 lorsque le Conseil municipal, dans sa séance du 5 février, approuvait le projet présenté par M. Sauvanet, Ingénieur-Conseil, que l'Administration avait chargé, dès 1930, de l'étude complète de l'assainissement de la Ville. Ce projet, examiné successivement par les administrations des Ponts et Chaussées, des canaux et par le Comité départemental d'hygiène, reçut l'accueil le plus élogieux.(...)

## **Bulletin municipal de la ville de Toulouse, octobre 1944 – page 10 et 11**

<https://rosalis.bibliotheque.toulouse.fr/cgi-bin/hub?a=d&d=PBULLMU194410-FRAC31555-PO1-1944-10.1.10>

(...) INDEMNITE A L'INGENIEUR EN CHEF DE LA VILLE ET A L'INGENIEUR DIRECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT CHARGE DE L'ETUDE ET DE LA DIRECTION DES TRAVAUX DU TOUT-A-L'EGOUT.

(...) Le principe de l'indemnité n'est pas à mettre en cause; les Ingénieurs Municipaux dressent un projet d'exécution, de près de 500.000.000 fr. en comptant les branchements particuliers pour lesquels la ville a demandé, en temps utile, le bénéfice d'une loi spéciale qui doit inclure les branchements dans les travaux. Le projet primitif qui s'apparentait beaucoup plus à un avant-projet qu'à un projet définitif, a été dressé par M Sauvanet, Ingénieur Conseil; mais des difficultés survenues au début de l'exécution des travaux montrèrent l'insuffisance de préparation du projet, d'autre part, le Conseil Supérieur d'Hygiène avait demandé des modifications importantes que l'auteur du projet n'avait pas cru devoir apporter, notamment la suppression des stations de relèvement d'eaux d'égout en pleine ville. Le Directeur de l'Assainissement, s'occupant plus particulièrement de l'étude du Génie Civil, entreprit avec un bureau d'études qu'il forma, la révision et le calcul de tout le réseau des canalisations, en relevant notamment le niveau des égouts élémentaires entraînant une économie plus qu'appréciable sur 250 kilomètres de canalisations et en supprimant 9 stations de relèvement sur 17. La station d'épuration a été entièrement calculée par les techniciens municipaux; les dispositions primitivement prévues ayant été abandonnées par l'auteur même du projet. Il s'ensuit que les indemnités votées précédemment pour les Ingénieurs Municipaux sont parfaitement justifiées, car il s'agit d'un travail spécial n'ayant rien de commun avec l'exploitation normale d'un service public ordinaire, surtout si on veut bien tenir compte de la difficulté actuelle de garder dans les services techniques des ingénieurs compétents et dévoués, dont la rémunération est nettement en dessous de celle accordée par les entreprises particulières et les services publics, tels que les Régies, à un personnel qui leur est assimilable. La ville aurait pu attendre le jugement du Conseil de Préfecture qui aurait ainsi tranché le différend s'élevant entre nos ingénieurs et le Préfet; mais deux faits nouveaux sont intervenus : d'une part, le remplacement de l'Ingénieur en Chef de la ville, d'autre part, un accord de principe basé sur une conciliation réciproque intervenu entre le Directeur de l'Assainissement et les Services préfectoraux. La Direction du Budget peut recevoir satisfaction, car, de puis le 31 décembre 1943, un barème d'heures supplémentaires a été fixé par l'Administration communale, les fonctionnaires municipaux sont donc rémunérés des heures supplémentaires et des heures de nuit qu'ils accomplissent pour les besoins du service. L'indemnité de 4.000 francs, peut de ce fait, être supprimée. Les indemnités minima de l'Ingénieur en Chef et de l'Ingénieur Directeur de l'Assainissement sont maintenues mais, pour éviter tout malentendu, le total des indemnités perçues ne pourra, en fin de travaux dépasser le pourcentage de 0,2 % pour l'Ingénieur en Chef de la ville et 0,15 % pour l'Ingénieur Directeur de l'Assainissement. Ainsi sur cette question, le principe même dont l'application était demandée par la Direction du Budget est adopté. En conséquence, j'ai l'honneur, Madame. Messieurs, de vous proposer de bien vouloir prendre la délibération suivante : (...)